



Mise en oeuvre de l'Axe 4 du Feader en France

24 juin 2010

La mise en œuvre de l'axe Leader en France



- 1/ Rappel historique
- 2/ Comment ont été sélectionnés les GAL français ?
- 3/ Qui sont ils ? Quel est leur champ d'action ?
- 4/ La formalisation des relations AG/OP/GAL: la convention
- 5/ Comment sont gérés les dossiers ?
- 6/ La coopération

Rappel historique



De 1991 à 2006

Trois générations de Programmes d'initiative communautaire

- Conçu comme un laboratoire pour favoriser l'émergence et l'essai de nouvelles approches – développement intégré et durable
- Renforcement de la politique de développement rural dans la CE

En France



- **Leader I : 1991-1994** : 40 GAL – Sélection européenne / CNASEA = AG et AP / Cofinancé FEOGA, FEDER, FSE
- **Leader II : 1994-1999** : 179 GAL – Sélection régionale / Préfet de région = AG et AP / Cofinancé FEOGA, FEDER, FSE
- **Leader+ : 2000-2006** : 140 GAL - Sélection nationale / CNASEA = AG et AP t/ Cofinancé FEOGA-O élargi aux champs de compétences du FEDER et du FSE



L' axe IV du Feader

Le temps de l'intégration

Structure du 2ème pilier de la PAC 2007-2013



Politique de DR 2007-13: Objectifs et Priorités

« Axe LEADER » : développement local / gouvernance

Axe 1: Compétitivité

- Capital humain et physique
- Innovation
- Transfert de connaissances / NTIC
- R&D nouveaux produits

Axe 2: Environnement et espace rural

- Biodiversité
- Sol, Eau
- Changement Climatique

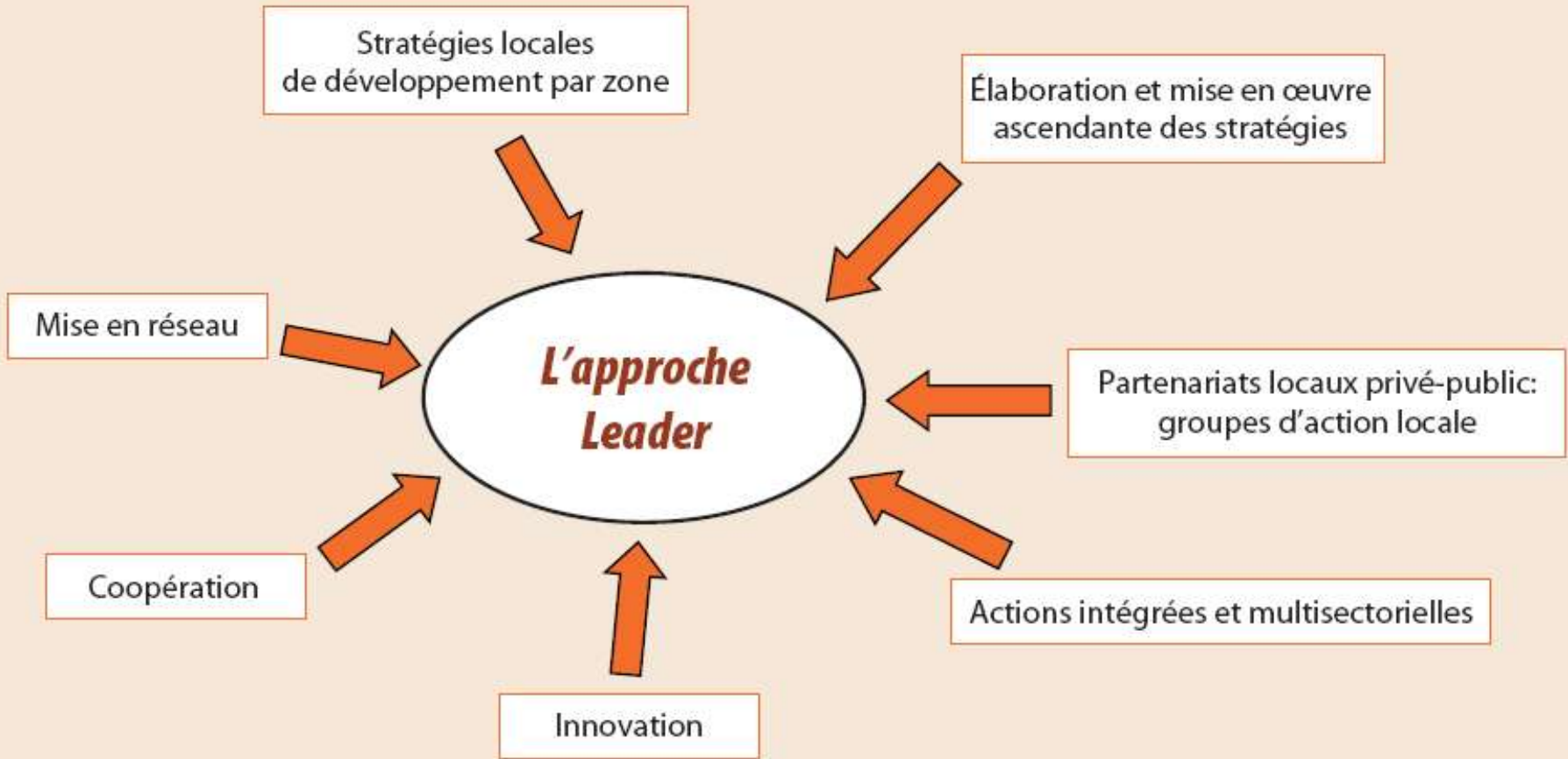
+ **Nouveau défis**

Axe 3: Diversification et qualité de vie

- - Création d'emplois
- Diversification
- Qualité de vie

FEADER: Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Les sept caractéristiques de LEADER à préserver



LEADER 2007-2013 (axe 4)



OSC → améliorer la gouvernance, mobiliser le potentiel de développement endogène des zones rurales

Finalités PSN :

- Combiner les différents secteurs de l'économie (approche globale)
- Mettre à profit les forces et les opportunités spécifiques des territoires
- S'appuyer sur les acteurs locaux regroupés au sein d'un partenariat

Objectifs stratégiques

Valoriser le potentiel de développement local

Améliorer la gouvernance locale

Objectifs opérationnels

Mettre en œuvre des stratégies locales partenariales, intégrées et ciblées

Assurer l'élaboration et l'animation de stratégies locales

Mesures

Opérations relatives aux 3 axes
Coopération

Animation et fonctionnement



La sélection des GAL en France

L'appel à projets



Sélection régionale par appel à projet

- *Organisation par la circulaire MAAAP (AG) du 30 avril 2007*
 - Contenu de l'appel à projet (socle nat + volet rég)
 - Objectif ; retenir les candidatures présentant les stratégies les plus cohérentes et les plus pertinentes au regard des enjeux locaux et globaux et dont le caractère pilote sera le plus crédible, cohérent et pertinent

Critère de recevabilité et critères de sélection



5 Critères de recevabilité :

Territoire éligible / Priorité ciblée / Partenariat public-privé / Enveloppe budgétaire

9 Critères de sélection :

Présentation générale de la candidature / Implication des acteurs / Pertinence du territoire/enjeux / Pertinence de la stratégie / Coopération / Valeur ajoutée Leader / Qualité du Plan de développement et robustesse du Plan de financement / Cohérence du Plan de développement tant en interne que par rapport aux autres dispositifs existant sur le territoire / Qualité du pilotage;

La sélection



- Expertise des candidatures suivant une grille de recevabilité et d'analyse élaborées en région à partir d'une trame nationale
- Sélection régionale par Comité de sélection coprésidé par le Préfet de région et la Président du Conseil régional à partir de l'analyse technique d'un groupe régional d'expert (y inclus un expert national)
- Calendrier :
- 5 mois pour préparer l'appel à projet
- 4 mois pour déposer les candidatures
- 4 mois pour choisir les candidatures
- Possibilité d'un 2ème appel à projets si besoin



Les GAL français

Qui sont ils ?

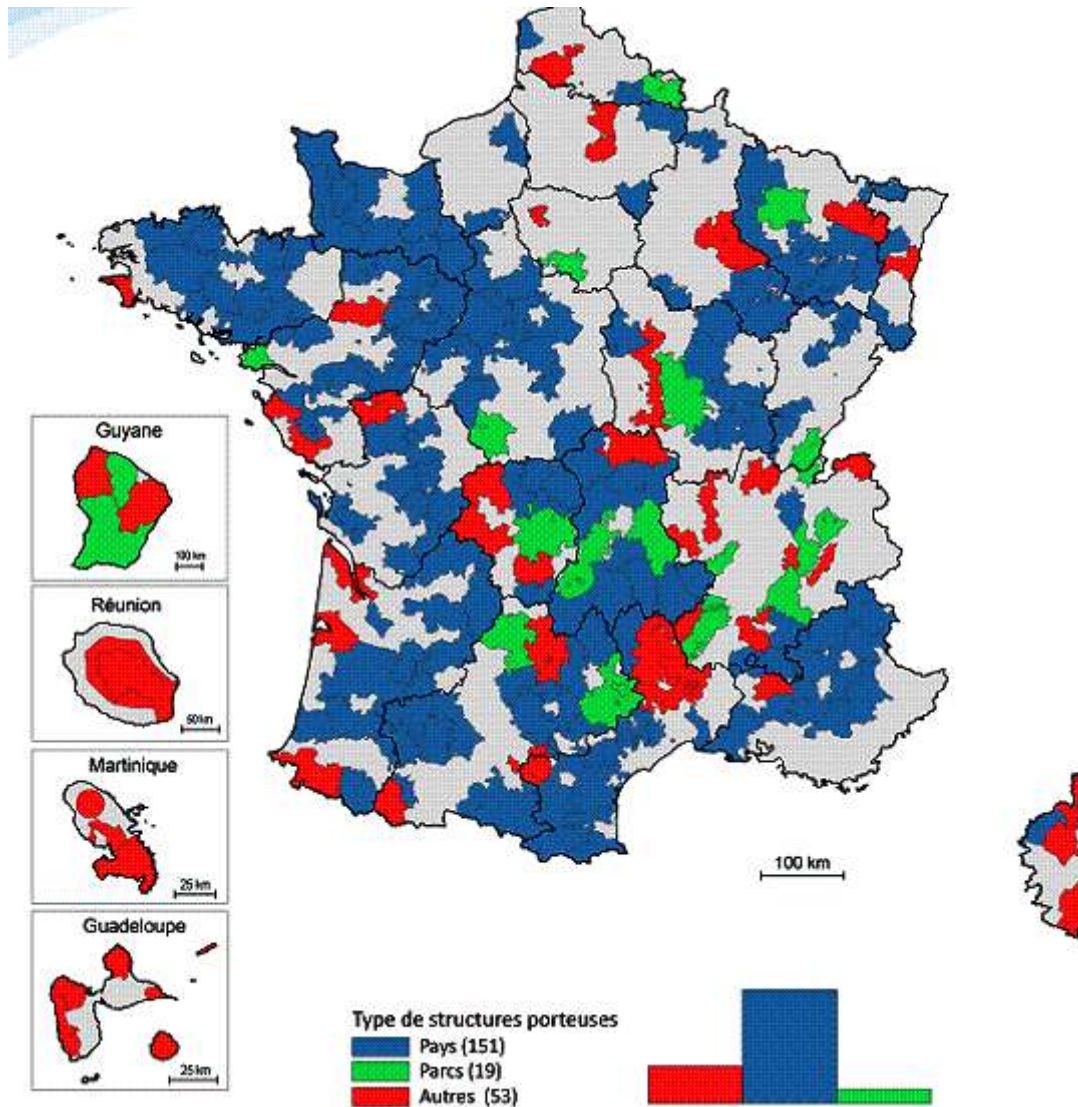
Quel est leur champ d'action ?

En Chiffre



- 223 GAL sélectionnés en France par appel à projets régional
- Programme de développement rural hexagonal (PDRH):
 - 204 GAL (dont 1 abandon)
- Programmes régionaux :
 - ❖ Corse: 4 GAL
 - ❖ Guadeloupe: 6 GAL
 - ❖ Martinique: 3 GAL
 - ❖ Guyane: 4 GAL
 - ❖ Réunion: 2 GAL

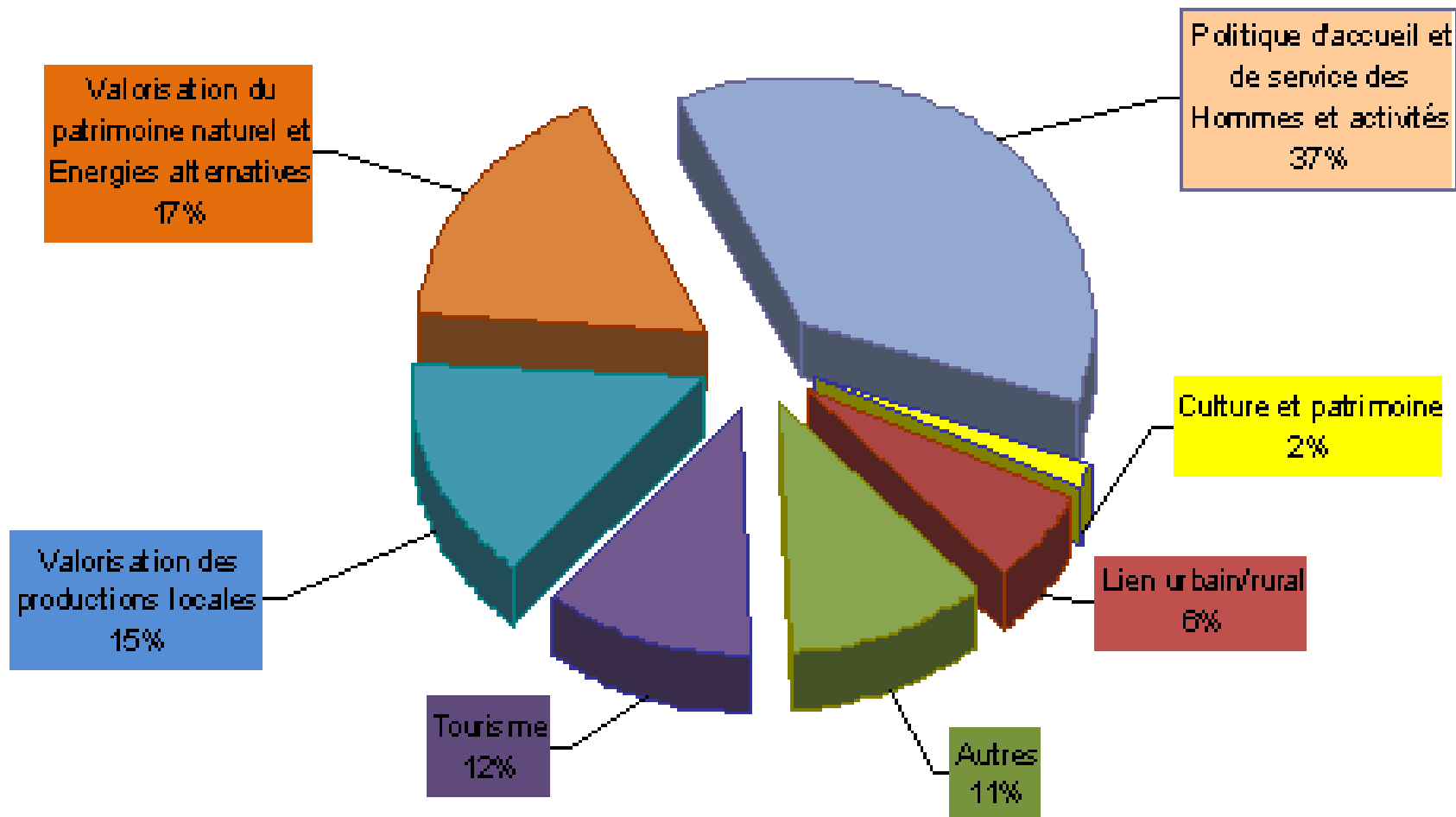
Où sont ils situés ? Quelles sont les structures porteuses ?



Quelles sont leurs priorités?



Répartition des GAL par priorité ciblée



Quel budget ? Articulation avec RDR



- Les GAL français disposent en moyenne d'une enveloppe de Feader dédiée de l'ordre de 1,5 M€ sur 7 ans
- Pour mettre en œuvre des projets entrant dans une stratégie globale (types d'opérations articulés autour d'un fil conducteur- priorité ciblée) sur laquelle ils ont été sélectionnés – 44 dispositifs du PDRH leur ont été ouverts pour programmation

Dispositifs du PDRH ouverts à la programmation par les GAL



Axe 1 : Compétitivité des secteurs agricole et forestier

Formation 111 A, 111B - Investissements, 121 A B C, 123 A B

Coopération/Innovation: 124 -Infrastructures 125 C- Produits de qualité
132, 133,

Axe 2 Amélioration de l'environnement et de l'espace rural

MAE: 214 D E F G H I- Investissement non productifs :216- Mesures
forestières: 221, 226 BC, 227,

Axe 3 Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

Diversification hors agriculture311- Micro entreprises312-Tourisme 313

Service de base 321-Conservation et mise en valeur du patrimoine rural
323 ABCDE-Formation 331- Stratégie locale de développement 341AB

Axe 4 Leader

mise en œuvre de projets de coopération

→ mesure 421

fonctionnement du GAL, acquisition de compétences, actions d'animation

→ mesure 431

Le choix des GAL



Maquettes financières de l'axe 4 / PDRH = 307M€ (5,4 % du PDRH)

Axe 1: 6,6 % de l'axe 4 (20,26 M€)

Axe 2: 5,5 % de l'axe 4 (16,98 M€)

Axe 3: 66,1 % de l'axe 4 (202,99 M€)

Coopération (421) : 6,6 % de l'axe 4 (20,32 M€)

Animation/fonctionnement (431) : 15,2% (46,66 M€)

Les conventions



Des conventions signées entre l'AG/OP/GAL (éventuellement cofinanceurs principaux) régissent les rapports entre ces trois entités (modèle national)

Elles précisent:

- Le territoire du GAL
- Les obligations respectives des parties
- Aspects financiers
- Modalités de programmation des projets par les GAL
- Plan de développement du GAL
- Dispositif informatique
- Suivi-évaluation
- Contrôles

- Annexes : Comité de programmation, Stratégie du GAL, Fiche-dispositif, Délais maximaux ...

Les partenaires autour de la gestion Leader



- Le GAL
- Les cofinanceurs publics nationaux (Région, Départements ...)
- L'Autorité de gestion (MAAP)
- Le service d'appui de proximité (DDT, Sous préfectures)-
interlocuteur unique du GAL « Helpdesk - suivi »
- Les services référents (DDT, autres) « Avis réglementaire »
- Le service coordinateur régional (DRAAF) « Animation, coordination
régionale »
- Services centraux du MAAP – BATDA, BDRRC, tous les bureaux
gestionnaires
- L'ASP

Le circuit de gestion d'un dossier



L'octroi de l'aide

- 1 -Dépot du dossier du porteur de projet => GAL
- 2- Examen du dossier par les techniciens – animateurs du GAL
- (3- Passage devant le Comité de programmation pour 1er avis)
- 4- Instruction **réglementaire** de la demande = AG
- 5- Avis définitif du Comité de programmation du GAL (le jugement en opportunité lui revient)
- 6- Convention passée entre le porteur de projet, le Président du Gal et l'Autorité de gestion



La demande de paiement

- 1- Réalisation du projet par le porteur de projet
- 2- Demande de paiement déposée auprès du GAL
- 3- Instruction « phase I » de la demande de paiement par le GAL
- 4- Instruction « phase II » de la demande (service fait) = AG
- 5- Paiement de l'aide par l'OP
- 6- Contrôle OP

La Coopération



Les GAL français ont été incités à mettre en œuvre la mesure 421 (critère de sélection des GAL) - « 95 % » des Gal l'ont sélectionnée

En France, la coopération est conçue comme une mesure comme les autres

⇒ Le dossier suit le même circuit administratif que pour les autres dispositifs

La coopération



Des outils :

- Le dispositif de l'idée au projet
- Les réseaux ruraux – national et régionaux
- Une cellule d'animation en place
- Un site internet : <http://www.reseaurural.fr/>
- Un séminaire – Lons le Saunier 6 et 7 juillet